



VILLE D'HULLUCH

Compte-rendu du Conseil municipal du 9 juin 2023 (affiché en application de l'article L2121-25 du CGCT)

La convocation du Conseil municipal a été effectuée le 4 juin 2023.

PRESENTS : Tous les membres en exercice sauf S. Roger ayant donné pouvoir à E. Kozak.

Secrétaire : Mme Virginie Guilbert

I. Délibérations.

1) Personnel communal – modification du tableau des effectifs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De créer 3 postes d'adjoints d'animation à temps non complet.

2) Modification des tarifs municipaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De porter les tarifs municipaux à compter du 1^{er} septembre 2023, conformément au tableau joint.

3) Colos apprenantes – demandes de subventions

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à répondre à l'appel à projet, de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des différents partenaires (CAF, Etat...) et à signer toutes pièces en ce sens ;
- D'approuver la convention à venir avec la ville de Noyelles-sous-Lens ;
- D'inscrire les dépenses et recettes correspondantes au budget.

4) Nos Quartiers d'Été – Demande de subvention

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à répondre à l'appel à projet, de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des différents partenaires et à signer toutes pièces en ce sens ;
- D'inscrire les dépenses et recettes correspondantes au budget.

5) 41^e RT – Subvention exceptionnelle

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'attribuer au 41^{ème} régiment de transmissions une subvention exceptionnelle de 200 €,
- D'inscrire la présente dépense au budget.

6) Tennis de table – subvention exceptionnelle

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'attribuer au club de tennis de table une subvention exceptionnelle de 150 €,
- D'inscrire la présente dépense au budget.

7) Régies municipales – remises gracieuses aux régisseurs

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable aux demandes de remises gracieuses des régisseurs concernés par le cambriolage d'août 2015, pour un montant de 827.17€ et de les exonérer du reversement de cette somme à la Trésorerie ;
- De dire que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget.

8) Nos Quartiers d'Eté – demande de subvention

Considérant le scrutin de liste et le vote à bulletin secrets,

Sont désignés pour la ville d'Hulluch :

- Titulaires :

- o Anita FAVIER ;
- o Stéphane FEVRIER ;
- o Isabelle DELRUE ;
- o Philippe DALLE ;
- o Violette DUFOUR ;
- o Hervé PINHEIRO ;
- o Evelyne PECQUEUX ;

- Suppléants :

- o Kevin BECU ;
- o Virginie GUILBERT ;
- o Patrick DECOCCQ ;
- o Laurence VERCLEYEN.

II. Décisions prises en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 (article L 2122-22 CGCT) :

Référence	Objet	Date	Montant
2023-03	Les Cantonniers Privés Marché de balayage et de nettoyage des fils d'eaux communaux (contrat 3 ans)	15/05/23	10 869.6 € HT
2023-04	FILIERIS Signature d'une convention	23/05/23	-

2023-05	URBACOM Signature d'une convention relative à la mise en œuvre de la signalétique sur la commune	30/05/23	-
---------	--	----------	---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.



André KUHCINSKI

Maire d'Hulluch